



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 octobre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le vingt et un octobre,

Le Conseil municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER, Maire.

Date de la convocation : 13/10/2021

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Guillaume SICLET, M. Abdullah KAYGISIZ, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, M. André SAURON, Mme Christiane BORGIS, M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Hervé FEARN, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET (Arrivée à 19h19 et ne prend pas part au vote de la délibération n°2021-080), M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, Mme Sandrine CHAUVET,

ETAIENT ABSENTS :

M. Burim CERIMI, Mme Antoinette MAURER, M. Roland MARTIN.

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 12/09/2021

Mme Helena DORA représentée par M. Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 21/10/2021

Mme Elisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 21/10/2021

M. Cristian GUERET représenté par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 21/10/2021

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- J'ouvre cette séance du Conseil Municipal en faisant l'appel puis je ferai quelques points d'actualité.

(M. le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Simplement un point sur la circulaire continuité institutionnelle des collectivités territoriales postérieure à l'état d'urgence. Nous avons reçu une nouvelle circulaire. C'est pour cela que nous nous retrouvons ici, dans cette salle du Conseil Municipal que je suis très heureux de retrouver.

(Monsieur FERAUD arrive en séance).

M. le Maire.- Sur le point sur la circulaire « continuité institutionnelle sur les collectivités locales », nous avons dû nous réadapter sur un certain nombre de points. C'est pour cela que le Conseil Municipal se réunit et délibère là où le règlement intérieur le note. Nous disposons d'un cadre dérogatoire. Aujourd'hui, nous n'avons plus ce cadre dérogatoire et au-delà de ce cadre dérogatoire, nous devons nous réunir dans la salle qui est la salle mentionnée dans le règlement intérieur.

Sur la publicité des séances des organes délibérants, pour les Conseils Municipaux, les séances sont publiques, sauf demande de huis clos, et elles peuvent être retransmises par des moyens de communication audiovisuelle, ce que nous avons fait, ce qui n'était pas forcément évident et beaucoup plus contraint dans cette salle, encore que puisque maintenant, il y a une salle de visionnage derrière. À compter du 1^{er} octobre prochain, la possibilité de réunions par téléconférences ne sera plus permise dans l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements, hors EPCI à fiscalité propre.

Sur le quorum des Conseils Municipaux, il est prévu qu'ils ne peuvent délibérer valablement que lorsque la majorité absolue des membres en exercice est présente. Nous revenons à la règle.

Sur la possibilité de déléguer son vote ou de donner pouvoir, pour les Conseillers Municipaux, vous avez donc la possibilité bien évidemment, pour un Conseiller empêché, d'assister à la séance, de donner un pouvoir ou une délégation de vote, mais un seul Conseiller ne peut recevoir et être porteur que d'un seul pouvoir. Nous revenons donc à une règle qui est tout à fait normale et correcte.

Point sur le pass sanitaire. Le pass sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance du Conseil Municipal.

Voici pour ce point sur la dernière circulaire de la préfecture qui nous a été transmise le 1^{er} octobre 2021.

Sur le calendrier des Conseils Municipaux, nous allons supprimer le Conseil Municipal du 18 novembre et du 16 décembre et nous avançons le Conseil Municipal à la date du 9 décembre. Vous recevrez bien évidemment la convocation dans les temps.

J'aimerais vous faire un point d'information sur le café ZAC Étoile qui a eu lieu la semaine dernière, le samedi matin. Un bon nombre d'élus étaient présents, ainsi que des techniciens de la commune. Il y avait les trois communes et l'Agglomération, Annemasse, Ville-la-Grand, Ambilly et l'Agglomération. C'est un café qui s'est très bien passé. Nous n'avons pas fait que boire le café, mais nous avons surtout travaillé. Nous avons posé les différents enjeux de la ZAC et nous avons pu mettre à niveau les connaissances des uns et des autres sur la ZAC Étoile, avec une thématisation que j'ai aussi voulu porter qui était, au-delà d'un quartier d'habitation, « qu'est-ce que la ZAC Étoile ? ». Cela a permis d'échanger

sur les perspectives commerciales, sur les perspectives en matière de formations supérieures. Vous savez que j'y suis particulièrement attaché, ainsi qu'à ce qui concerne les équipements publics et les espaces publics qui reviendront à la commune.

Un bilan de ce café ZAC Étoile a été réalisé, bilan somme toute assez positif et c'est quelque chose qui sera renouvelé dans les prochains temps. J'avais eu des remarques tout à fait sympathiques de la part de citoyens qui m'ont demandé, « pourquoi ne pouvions-nous pas y aller ? » Sur le coup, c'était pour les élus. Il est déjà bien quand les élus peuvent se manifester à ces moments, mais j'ai proposé que l'on fasse le même type d'opération auprès de la population, peut-être un peu différemment parce qu'il demeure une question pratique de connaissance des dossiers, ce qui a été accepté par UrbanEra.

Nous avons aussi planté mercredi le premier arbre de la ZAC. Vous avez sûrement pu voir des photos ou des communiqués de presse. Je ne suis pas le meilleur pour manier la pelle, mais on s'en sort quand même et cela a été un moment très symbolique qui à mon avis marque quand même les esprits. Il y avait l'ensemble des bailleurs sociaux, UrbanEra, les promoteurs, un certain nombre d'associations étaient présentes aussi, ainsi que les élus, bien évidemment toujours dans des Comités un peu plus restreints puisque nous ne pouvons pas encore organiser de grandes manifestations publiques comme auparavant. Ce fut en tout cas un bon temps convivial comme nous n'en avons pas eu depuis un long moment.

La semaine d'avant, nous avons posé la première pierre pour le premier BRS, Bail Réel Solidaire. Ce BRS se situe vers la rue Louis Armand et à l'angle de la rue des Jardins. C'était aussi un moment symbolique fort, d'autant plus qu'il s'agit de l'un des premiers BRS signés en Haute-Savoie, si ce n'est le premier. C'est aussi une nouveauté institutionnelle et nous faisons preuve ici d'expérimentation sur ce champ du Bail Réel Solidaire qui permettra, nous le rappelons, davantage de mixité sociale, puisque c'était dans le monde du 100 % social en classique alors que là, vous aurez en même temps de l'accession sociale à travers le BRS à des taux et surtout à des prix qui sont bien moins importants que si vous deviez vous loger dans le privé.

Je vous donne aussi cette information. Hier, je suis allé visiter tout simplement et très discrètement le collège de Gaillard parce qu'il était en rénovation, qu'il s'améliore, qu'il y a eu en tout cas de très bons investissements. Ce collège, avec sa nouvelle principale a envie de se lier davantage à Ambilly, notamment avec notre service jeunesse qui l'a déjà contactée. J'ai dit que je serai largement la courroie de transmission pour que ces rendez-vous puissent se tenir et que nous ne soyons pas uniquement dans des conventions de rappel à l'ordre que nous avons déjà discutées, comme nous avons fait avec le collège. Il faut que nous soyons bel et bien dans un travail de fond avec le collège Jacques Prévert. C'était déjà prévu depuis un moment. Finalement, l'occasion s'est présentée et je trouve que c'est tout à fait positif.

Un travail avec notre service jeunesse donc, et un travail également sur la prévention spécialisée qui est peu présente sur Ambilly, mais qui est bien présente m'a-t-on dit sur le collège, donc je suis très heureux de l'apprendre. Cela signifie donc qu'il faut renforcer leur présence là-bas et peut-être se dire que ce n'est plus forcément le terrain de jeu d'être ici, mais d'effectuer un travail de fond par rapport au collège. Cela va mieux quand on le dit. Les rendez-vous seront donc bientôt pris avec la nouvelle principale qui a déjà une grande expérience. Elle vient de quartiers populaires du côté de Cluses-Scionzier.

Ensuite, nous sommes très contents de « fêter » Octobre Rose et en tout cas, de voir ce qui se passe sur la commune, notamment avec les papillons roses que vous voyez partout. Je tiens à le dire ici aussi, c'est important, puisque c'est une initiative des agents des espaces verts. Ce n'est pas une initiative des élus. Nous aurons sûrement l'occasion de renforcer cette initiative l'année prochaine de façon un peu plus politique peut-être, soit avec

une manifestation, soit en meilleur relais des manifestations existantes. Dans tous les cas, il est à noter qu'il s'agit d'une initiative des agents.

Enfin, j'aimerais remercier particulièrement notre service informatique, le service fêtes, manifestations et protocole qui s'est chargé de mettre en place cette salle du mieux possible, de faire en sorte que nous ayons de bonnes conditions de travail, de changer un peu la disposition et surtout, de pouvoir maintenir, ce qui n'était pas forcément gagné à la base, la retransmission sur internet. Tels étaient les points d'actualité.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour du conseil municipal.

Pardon ? ...ah oui est - ce que tu acceptes d'être secrétaire de séance ?
(Monsieur le Maire se tourne vers Mme LE GOC).

Mme LE GOC.- Oui

N° 2021-080 : Convention pour la mise en place du service commun « Recherche de fonds externes » entre Annemasse Agglo et la commune d'AMBILLY

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération n°2021-080 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- Nous avons une convention pour la mise en place du service commun « Recherche de fonds externes » entre Annemasse Agglomération et la commune d'Ambilly. J'explique rapidement cette convention. Elle a d'ailleurs été acceptée en Comité technique cette semaine comme un point d'information. Nous devons relayer l'information au Comité technique. Je vous rappelle que le Comité technique est une instance paritaire qui regroupe des agents, des syndicats et des élus et qui travaille sur la question sociale dans la commune. Là, nous avons la mise en place d'un service commun de « Recherche de fonds externes » entre Annemasse Agglomération et la commune d'Ambilly. Cela ne concerne pas que la commune d'Ambilly, vous le voyez. Les communes qui sont concernées sont toutes inscrites dans le premier paragraphe d'exposition.

Sur le rappel du contexte, un schéma de mutualisation avait été accepté et surtout adopté en 2015 entre Annemasse Agglomération et les communes. Ce schéma de mutualisation a été poussé par l'État pour faire en sorte de mutualiser un certain nombre d'efforts. Un groupe de travail nommé « expertise en recherches de fonds externes » avait été créé. Les premiers échanges avaient été engagés en 2016 et la démarche est restée sans suite pendant la période 2016-2020.

Le contexte budgétaire nous amène à diversifier nos recettes, à chercher des cofinancements, à trouver des partenaires financiers et à assurer la bonne gestion des deniers publics. C'est pour cela qu'à la commune d'Ambilly, qui n'était pas encore forcément prête à entrer dans cette mutualisation, mais voyant de nouveaux équipements arriver, la cuisine centrale, la Maison Carrée, d'autres équipements qui seront mis en place comme la rénovation du gymnase, mais aussi la piste d'athlétisme, le complexe sportif, nous faisons en sorte de diversifier les ressources. D'ailleurs, une règle pour l'instant tacite, mais que nous écrirons mieux que cela en interne, en tout cas auprès des services, a été posée comme étant une règle de trois tiers. Ce ne sont pas forcément 33 %, 33 % et 33 %, mais une règle qui dit que chaque projet doit comporter une part d'autofinancement, c'est-à-dire sur les deniers de la commune, un financement en emprunts qui peut nous permettre si nous avons un autofinancement d'accéder à de meilleurs taux, et des recherches de fonds qui nous permettent d'obtenir des subventions par exemple.

Cela concerne plutôt les gros équipements, ce qui nécessite de contracter parfois des emprunts. Cela peut être le cas d'une école, mais pour de petits équipements, la commune peut être amenée à autofinancer sans aucun problème. Cela veut dire qu'il faudra tout de même aller chercher des subventions. D'ailleurs, ce fut le cas pour le parcours sportif puisque nous avons demandé des subventions à la Région.

Un travail partenarial avec les communes s'était donc engagé. Il faut d'abord effectuer un diagnostic de ces modes de fonctionnement pour les recherches de fonds externes, préciser les différents projets communaux. Cela nous amène à établir un plan pluriannuel d'investissement qui permette une visibilité et une lisibilité sur nos investissements et dans cette mutualisation, un accès à ce service commun qui sera rattaché à la direction générale des services d'Annemasse Agglomération et qui nous permettra de mieux pister sur les questions de subventions. Vous avez les différents éléments, je les ai un peu rappelés :

- Optimiser la gestion financière, les plans de financement ;
- Travailler sur la stratégie, la prospective ;

- Accompagner les communes ;
- Faire de la veille, notamment sur les changements législatifs, par exemple sur les questions de subventions ou sur de nouveaux plans, les plans de relance et ce genre de choses que nous avons parfois du mal à suivre, mais que les grosses structures ont davantage de capacité à suivre.

Actuellement, ce service des politiques partenariales est doté de 1,7 équivalent temps plein et l'objectif grâce à cette mutualisation est de recruter un troisième agent. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour la mise en place du service commun de recherche de fonds externes entre Annemasse Agglomération et la commune d'Ambilly et de m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°2021-080 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-081 : Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération n°2021-081 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- La décision modificative, vous le savez, est un outil qui nous permet de rééquilibrer quand il existe des questions comptables de déséquilibre.

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération).

(Madame LEGAI-PERRET arrive en séance).

C'est ce que l'on appelle une mauvaise nouvelle, une mauvaise découverte. Ce sont donc 13 000 € et nous avons le budget pour. Cela signifie qu'en dépenses, vous avez ce tableau qui permet d'équilibrer sur ces opérations et nous prenons sur 123 000 € sur l'opération 67 qui était la réhabilitation du gymnase puisque nous n'avons pas entamé ces crédits.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 ci-dessus exposée et de vous dire qu'elle a été vue et revue par le Trésor public.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Bonsoir tout le monde. J'ai une question sur la déduction qui a été faite sur l'opération de réhabilitation du gymnase. Effectivement, c'est 123 000 € qui viennent en déduction parce que les opérations n'ont pas commencé. Il n'est donc pas prévu qu'elles commencent cette année ?

M. le Maire.- Absolument.

M. FERAUD.- Est-ce repoussé à l'année prochaine ou est-ce annulé ?

M. le Maire.- C'est repoussé à l'année prochaine.

M. FERAUD.- Merci.

M. le Maire.- D'autres questions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-081 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-082 : Véhicules de service – autorisation de remisage à domicile

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération n°2021-082 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- Je vais lire la délibération in extenso.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération).

M. le Maire.- Vous avez en annexe, pièce jointe 1, le règlement interne sur les modalités d'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Quelques questions. Tout d'abord, nous nous félicitons du fait que le règlement ait été effectivement amendé dans le bon sens. J'ai trois questions.

La première question serait pour comprendre les modalités d'alimentation en carburant des véhicules. Quelle est la procédure exactement ? Existe-t-il des cartes ou est-ce un remboursement de notes de frais ?

M. le Maire.- Notre fournisseur est Intermarché, donc les agents vont faire le plein à Intermarché.

M. FERAUD.- Très bien. J'ai une deuxième question. Il était prévu dans la version précédente du règlement 2019 de faire des contrôles dans les carnets de bord. Cette mention n'est plus apparente. Est-ce que cela ne sera plus fait ? Comment vous positionnez-vous par rapport au carnet et pour vérifier effectivement le bon usage de ces carnets de bord ?

M. le Maire.- Les carnets de bord seront bien dans les voitures, oui.

M. FERAUD.- Des contrôles seront-ils effectués ?

M. le Maire.- Peut-être y a-t-il une coquille. C'est une mention qui a disparu, mais effectivement, les carnets de bord sont bien dans les voitures et contrôlés.

M. FERAUD.- Très bien. J'ai une dernière question concernant les badges autoroutiers. Sont-ils nominatifs ou sont-ils attribués par véhicule ? Quel est leur nombre ? Là encore, des contrôles seront-ils effectués sur ces badges autoroutiers ?

M. le Maire.- Il n'existe que deux badges et ils ne sont donnés que pour des missions particulières.

M. FERAUD.- Très bien. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci. Ils ne sont donc pas attribués à un véhicule en particulier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Cette délibération passera chaque année au mois d'octobre. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-082 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-083 : Participation de la commune aux frais de transport « mobilités durables » des agents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-083 annexée au procès-verbal).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Nous voulons souligner qu'il s'agit d'une excellente décision privilégiant le vélo. Sachant aussi que l'Agglomération aide et subventionne l'achat d'un vélo, qu'il soit classique ou électrique. Il est parfois difficile de trouver des vélos classiques à Annemasse, mais je pense que l'initiative est vraiment à souligner et nous allons voter pour.

M. le Maire.- Sachant aussi que nous avons aussi des vélos en mairie qui sont à disposition des agents. Les agents ne le savent pas assez. Nous en avons parlé au Comité technique pour le répéter. Nous allons faire davantage de publicité sur ces vélos. Nous avons des vélos disponibles en mairie à destination des agents. La collectivité s'engage donc vraiment sur cette pente-là. Le covoiturage s'explique par le fait que certains de nos agents viennent de très loin, donc c'est plus compliqué, souvent parce que les loyers sont moins chers quand on va plus loin. Ceux qui sont proches des lignes de train peuvent faire le mix entre la mobilité douce et la mobilité collective. Pour les agents qui viennent en train, des choses sont déjà prévues sur l'abonnement transports en commun, à savoir les 50 %. Cela peut donc être une bonne incitation et il est vrai que ce challenge mobilités a plutôt fait réfléchir dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé cet accompagnement. Nous y avons déjà pensé, mais il est vrai que cette année, il y a eu une belle mobilisation de nos agents et c'est aussi une façon de dire l'importance de donner un droit de suite. Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Nous avons aussi prévu pour nos agents municipaux, des vélos afin qu'ils puissent faire les 1,2 km² dans leur commune, pour qu'ils puissent contrôler plus facilement au lieu de faire cela à pied. Il convient également de prévoir par la suite, en cas de changement de véhicule de la police municipale, qu'il soit électrique. Ce sont les envies que nous avons pour l'année 2022.

M. le Maire.- Tu as raison de le souligner parce que je parlais effectivement du domicile, mais les vélos sont disponibles et nous encourageons nos agents à les utiliser pour aller d'un point A à un point B pendant leur temps de travail, ou parfois simplement parce qu'ils doivent aller acheter à manger ou autre chose. Nous incitons à aller dans ce sens-là.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-083 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES-HUMAINES N°2021-084 : Modification du tableau des effectifs – création de 2 postes secteur jeunesse.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-084 annexée au procès-verbal).

M. le Maire. – Nous avons une délibération sur le tableau des effectifs avec une modification du tableau et la création de deux postes secteur jeunesse. Je vous la présenterai rapidement sur la forme. Yasin et Abdelkrim pourront compléter sur le fond si besoin.

J'ai reçu le premier bilan de l'été sur le secteur jeunesse. Je suis très content et très satisfait du travail qui a été réalisé cet été, d'autant plus que c'était un travail difficile parce qu'il faut tout reconstruire. C'est la chose la plus compliquée. Nous avons accueilli de nombreux jeunes, dont des filles. Ce n'est pas rien. Il faut le dire parce que c'est un public qui est parfois plus difficile à toucher. Souvent, les jeunes viennent, ils veulent jouer au football et les filles se sentent un peu à l'écart. À Ambilly, nous avons toujours dit qu'il fallait qu'il y ait une perspective dans ce sens-là et là, pas mal de filles ont été présentes. Nous avons eu des activités plus libres, plus ouvertes au gymnase. Des jeunes de l'Agglomération sont venus jouer au football avec leurs copains d'Ambilly, mais nous ne sommes pas sectaires ici, à aucun moment. Ce sont des jeunes qui se connaissent, qui sont dans les mêmes collèges, qui peuvent faire les mêmes bêtises quand ils sont sur d'autres communes, donc mieux vaut qu'ils soient dans nos structures à faire quelque chose de tout à fait positif.

Dans ce cadre, nous allons recruter. Je l'avais dit. La commune doit marcher sur ses deux jambes sur la question de la sécurité, sur la question de la jeunesse. Je ne veux pas lier les deux systématiquement, mais nous savons tout de même qu'en été, les questions liées à la jeunesse sont parfois plus problématiques quand nous ne leur proposons rien. Elles se versent donc sur les questions de sécurité. Or, le but est véritablement de faire en sorte que des activités soient proposées et que des alternatives soient proposées à la « glandouille ». C'est un peu l'idée. Nous ne pouvons pas obliger. Parfois, il est bien de simplement être sur un banc, de parler avec ses copains, mais il est vrai que le temps commençait à être un peu long avec ces différents confinements.

Hier, avec Madame la Principale, nous avons évoqué le fait que pour mieux « recruter » nos jeunes, et je mets beaucoup de guillemets, il serait intéressant que le service jeunesse soit présent au collège une à deux fois par semaine, comme le sont les effectifs gaillardins. Par ailleurs, cela marche très, très bien. Cela permet de mieux connaître. Je lui ai aussi rappelé que nous avons parfois des contacts privilégiés avec les parents puisque nous ne sommes pas un service obligatoire là où le collège peine beaucoup pour faire venir les parents. Comme nous ne sommes pas un service obligatoire, il existe parfois plus de facilités peut-être à rencontrer les familles quand il y a des problèmes et aussi à dire stop si nous avons des problèmes, ou au contraire, à dire « c'est fantastique » si toutes les choses se passent bien. Ce travail devrait donc s'affiner, mais pour cela, il faut du personnel et plus particulièrement du personnel bien qualifié puisque nous demeurons tout de même sur le secteur jeunes avec des jeunes de 11 à 17 ans, en pleine construction vers l'âge adulte. Il s'agit donc d'une attention un peu plus particulière.

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération).

M. le Maire.- L'objectif n'est pas de faire du loisirs. On peut en faire un peu... Ce n'est pas forcément le cœur de notre travail. C'est de faire des alternatives qui des fois font de la pédagogie sans le dire et permettent d'avoir une vision éducative, là aussi sans le montrer. Le loisir fait partie de ces journées mais ne doit pas être une perspective de loisirs tarifés.

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération).

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des prolongements ?

M. MIHOUBI.- Je vais rebondir sur ce que disait Monsieur le Maire quand il parlait des jeunes. Cet été, alors que nous avons remis en place le secteur jeunesse, nous avons reçu 45 jeunes, dont 18 d'Ambilly et tous les autres qui venaient avec leurs copains. Il y a eu aussi 11 filles alors qu'il était très difficile de les atteindre. Un micro-trottoir assez sympa avait été réalisé afin de connaître l'envie de certains jeunes et savoir ce qu'ils voulaient faire sur la commune d'Ambilly. Pour la rentrée, nous avons sélectionné les jeunes susceptibles de poursuivre avec nous au niveau de la jeunesse. Sachant que nous n'avions que deux éducateurs, à savoir un responsable service jeunes et son adjoint. Nous avons donc réussi à avoir 26 adolescents de 11 à 17 ans et plus puisque nous allons accueillir les jeunes et les jeunes adultes. Parmi ces 26 adolescents, nous en comptons 15 d'Ambilly, et à peu près huit filles.

Sur ces deux postes, j'aimerais préciser qu'il serait bien d'obtenir une mixité, donc une animatrice et un animateur. Nous l'espérons en tout cas, même si ce sera difficile. Cela permettrait une certaine parité dans notre secteur jeunesse et un élargissement des projets que nous souhaitons mettre en place et non plus seulement, comme le disait Monsieur le Maire, proposer du football ou du basket. Pourquoi ne pas proposer d'autres choses un peu plus intéressantes comme de la randonnée, du ping-pong ou d'autres activités telles que la lecture ou les échecs ? Il s'agit en tout cas de permettre aux jeunes de s'évader pour qu'ils soient autonomes et qu'ils puissent proposer des projets.

M. le Maire.- Être aussi au cœur de leur dispositif. C'est en tout cas ce que j'ai demandé aux services. C'est-à-dire de les faire réfléchir à ce qu'étaient leurs besoins et leurs envies. Nous savons que tout ne sera pas accepté, mais il est toujours mieux d'essayer de coller à une réalité, à savoir leurs désirs ou leurs besoins.

M. MIHOUBI.- Sachant que nous avons fait lors du Conseil précédent, le rappel à l'ordre. Nous allons beaucoup travailler en collaboration. C'est déjà ce qui est réalisé depuis l'année dernière, avant les vacances d'été. Nous allons prolonger ce travail. Je ne savais pas qu'il s'agissait d'une nouvelle directrice au collège de Gaillard, mais des rendez-vous ont été pris et nous allons beaucoup travailler en collaboration avec eux. La plupart de nos jeunes sont sur Gaillard, jeunes filles ou jeunes garçons.

M. le Maire.- Merci.

Mme CHAUVET.- Bonsoir. Vous avez déjà vu des jeunes. Quelle est la première impression ? Quels sont les premiers besoins qui ressortent aujourd'hui ?

M. MIHOUBI.- Aujourd'hui, c'est ne rien faire, jouer aux jeux vidéo ou présenter des projets un peu plus ambitieux comme des voyages. Un exemple tout bête : cet été, lors de certains week-ends, ils sont partis au lac de Passy. La plupart des jeunes d'Ambilly ne savent pas où se trouve le lac de Passy. Ils ne savaient pas non plus qu'il existait une cascade entre Magland et Sallanches. Mis à part le lac de Genève, ils ne connaissent pas grand-chose et depuis qu'ils ont découvert cela, ils aimeraient voir d'autres choses, connaître un peu plus la région Haute-Savoie. Telles sont leurs envies.

Au niveau des filles, c'est un peu plus ambitieux. Elles aimeraient proposer plus de choses, des aides humanitaires par exemple. C'est un peu ce qui est ressorti. Ceux qui ont réalisé le micro-trottoir avaient entre 11 et 13 ans.

M. le Maire.- Il faut capitaliser à nouveau sur ces très jeunes. Pendant le confinement, nous avons perdu des jeunes qui sont passés très rapidement de 12-13 ans à 14-15 ans et qui aujourd'hui, globalement, sont des jeunes qui quittent le collège pour certains. C'est un peu difficile, en tout cas pour ceux qui ont 15 ans. Cela a été une période un peu troublée avec d'ailleurs de grosses difficultés au collège, qui ne sont pas forcément évidentes à reprendre.

Sur ce que tu dis des envies, je crois qu'il faut toujours considérer l'envie de ne rien faire comme une envie très importante aussi.

M. MIHOUBI.- Oui. Ne rien faire, c'est déjà faire quelque chose.

M. le Maire.- Je défends à très haut niveau le droit à l'oisiveté, le droit à l'enfant de ne rien faire, mais il est possible de ne rien faire en étant dans des endroits magnifiques et finalement, d'au moins contempler et vivre un bon moment avec des amis sans forcément faire une activité encadrée. Je pense notamment que le lac de Passy se prête bien à ce genre de choses. Et on ne dit jamais « le lac de Genève ». Tu vas froisser le Lémanique que je suis.

M. MIHOUBI.- Je voulais aussi ajouter que les jeunes appréciaient ce que nous faisons avant, même si nous n'avions pas souvent des jeunes d'Ambilly, car nous proposons beaucoup de projets à consommation. L'enfant est là et il consomme. Nous aimerions avoir un rapport un peu plus important, connaître l'envie de l'enfant et comment il veut l'obtenir, quelles sont ses capacités à pouvoir mener son projet à terme, et pas uniquement dire, « cela vous coûtera tant » en sélectionnant les personnes. Nous aimerions développer un peu les possibilités, surtout pour ceux qui ont des parents qui ne peuvent pas leur payer ces loisirs, pour qu'ils aillent chercher les moyens de réaliser leur projet. Nous avons souvent les mêmes types de classes sociales et nous aimerions obtenir davantage de mixité, même si je n'aime pas ce mot. Le but serait d'arriver à un mélange de tout et de tous bords.

M. le Maire.- Yasin.

M. SEN.- Merci. Bonsoir tout le monde. Comme vous l'avez dit, le service jeunesse était inactif depuis un moment. Au début, il s'agissait donc de s'approprier un lieu, un point de rencontre, parce que les jeunes divaguaient un peu partout dans l'Agglomération et avec ce lieu et ses deux agents, ils se disent « on a un endroit où l'on peut se rencontrer ». Ils savent que s'ils en ont besoin, ils disposent d'un lieu à eux où ils peuvent se donner rendez-vous avant d'aller au stade, au gymnase. Auparavant, ils divaguaient un peu de commune en commune. Comme nous l'évoquions tout à l'heure, à Annemasse, la priorité est donnée aux jeunes d'Annemasse, donc ils sont perdus. Cela fait donc au moins un lieu où ils peuvent se rencontrer.

Comme le disait Monsieur MIHOUBI, même s'ils y viennent simplement pour se poser ou discuter, c'est déjà un grand plaisir pour eux et cela leur fait du bien parce qu'ils peuvent être accompagnés sur plein de choses. Comme tu le disais tout à l'heure, certains jeunes demandaient d'aller découvrir un peu ce qui se passe dans la région parce qu'ils ne sortent pas beaucoup d'Ambilly ou de l'Agglomération.

M. le Maire.- Je pense que pour certains, le lac de Passy est déjà un grand voyage. Il est vrai que ce sont des endroits assez impressionnants.

M. SEN.- Oui. Ce sont des endroits qu'ils ne connaissent pas, cela leur fait donc un bien fou. Avec les nouveaux projets, même s'ils ne se feront pas du jour au lendemain, il y a des idées et de l'envie et je pense que cela se passera bien avec le temps.

M. le Maire.- Merci de ces précisions. Nous allons procéder au vote s'il n'y a pas d'autres remarques.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-084 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-085 : Facturation aux agents pour non-présentation à visite médicale obligatoire non excusée.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-085 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- Cette délibération est moins intéressante, mais elle est tout aussi importante. Il s'agit de la facturation aux agents pour non-présentation à visite médicale obligatoire non excusée. C'est une délibération très administrative, mais cela nous est déjà arrivé. Or, c'est très largement problématique.

Il existe un caractère obligatoire à des visites médicales, notamment quand les agents doivent se soumettre à un examen médical d'embauche ou pour chaque prise de poste. C'est notamment le rôle de la médecine de prévention de voir si l'état de santé de l'agent est compatible avec les conditions de travail. Ce sont quand même des cadres qui sont des cadres légaux, mais aussi des cadres de responsabilités pour nous. Un agent qui décide de ne pas s'y présenter peut se mettre en danger, mais il met aussi en danger la collectivité.

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération).

M. le Maire.- Parfois, les agents qui ont envie de passer à côté, pour certains, se rendent compte que c'est plus délicat et qu'ils peuvent se retrouver dans une situation difficile avec un poste aménagé et ils n'ont peut-être pas envie de changer. Cela peut revêtir un sens positif. Pour autant, si la situation s'aggrave, notamment des poids que l'on porte qui sont trop lourds, ou des conditions de travail impliquant de rester trop longtemps debout, je pense aux ATSEM qui doivent se baisser pour porter les enfants, l'âge fait son poids aussi au niveau du dos ou ailleurs et parfois, il n'y a pas que l'âge. On peut rencontrer d'autres difficultés qui sont des difficultés de santé. Il s'agit donc de protéger l'agent pour ne pas qu'il finisse de s'user. Au tout début de mon premier mandat, j'avais un agent qui était vraiment usé jusqu'à la moelle. Il restait. Il revenait parfois en mi-temps et autres.

Nous savons très clairement que ce type de situation pourrait être largement évité si ces visites étaient réalisées régulièrement. Aujourd'hui, les médecines de prévention sont beaucoup plus affûtées et conscientes de ces sujets. C'est pourquoi, il faut aussi faire preuve d'une juste sévérité à l'égard de ceux qui n'iraient pas faire ce qu'il est obligatoire de faire.

(Monsieur le Maire poursuit la lecture du projet de délibération).

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci. Bien évidemment, nous sommes tous concernés par les questions de santé au travail et plus généralement la médecine du travail. Mais nous n'avons pas bien compris la nécessité d'une résolution en Conseil Municipal qui, selon nous, ressemble davantage à une mesure disciplinaire liée à un règlement intérieur ou aux ressources humaines.

M. le Maire.- Il ne vous aura pas échappé que nombre de délibérations des ressources humaines passent en Conseil Municipal. C'est tout simplement une obligation légale.

M. LIERMIER.- Il n'existe aucune partie dédiée dans un règlement intérieur ?

M. le Maire.- Je suis obligé de l'inscrire au Conseil Municipal pour avoir la légitimité sur ce genre de choses qui touchent le portefeuille de l'agent. S'il était simplement question d'une sanction disciplinaire, je ne le ferais pas passer en Conseil Municipal. Si la sanction était un blâme ou un avertissement, évidemment, cela ferait partie de ce que je dois faire en tant qu'employeur. Pour ce qui concerne cette délibération, elle passe légitimement, comme nous le demande le centre de gestion, en Conseil Municipal.

Merci. D'autres questions ou d'autres remarques ? Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Je vais revenir sur ce que disait Monsieur LIERMIER. Je pense que c'est aussi parce qu'il y a eu un abus excessif de certains agents. C'est aussi pourquoi cette délibération est présentée aujourd'hui.

M. le Maire.- Je le rappelle aussi, il ne s'agit pas de punir l'agent. Ce n'est pas le but. Il s'agit de lui rappeler que dans un mauvais cadre, il peut mettre sa santé en jeu. Au-delà de ce que le centre de gestion nous demande, il demeure derrière un élément de facturation. Même s'il ne s'agit que de 75 €, la délibération fait ensuite l'objet d'un contrôle auprès du Trésor public pour prélever les 75 €. Il faut donc que la trésorerie publique ait la délibération, qui lui a donné le cadre nécessaire pour le faire.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons pouvoir passer au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-085 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS :
M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET

M. le Maire.- Puis-je connaître la raison de votre abstention ?

M. FERAUD.- Nous comprenons bien que pour émettre un titre aux recettes, vous êtes dans l'obligation de faire voter une résolution en Conseil Municipal. Nous nous abstenons plus dans le sens où nous pensons que cette question est disciplinaire. Nous ne sommes pas forcément à l'aise avec le fait, même si nous comprenons que c'est une charge pour la commune si l'agent ne se présente pas, de pénaliser financièrement un agent. Pour nous, cette mesure devrait demeurer dans le cadre purement disciplinaire sans forcément une contrepartie ou une sanction financière.

M. le Maire.- Il ne faudra pas m'accuser de vouloir bien gérer les deniers publics après.

(Les deux délibérations suivantes sont présentées de manière concomitante).

N°2021-086 : Modification du tableau des effectifs – Suppression et création de poste - responsable de travaux espaces verts.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-086 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- C'est un peu technique, mais il faut le dire de cette manière. Nous supprimons un poste pour ouvrir un autre poste, simplement du fait d'un changement de grade. Nous supprimons donc le poste de responsable des travaux espaces verts à temps complet, au service des espaces verts et au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, au 1^{er} novembre 2021. Par suite, nous créons le poste de responsable de travaux des espaces verts, à temps complet, relevant de la catégorie C, dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux, à compter du 1^{er} novembre 2021.

Dominique, sous votre contrôle et si je ne me trompe pas, c'est le grade le plus élevé de la catégorie C.

N°2021-087 : Modification du tableau des effectifs – Suppression et création de poste - responsable service maintenance : bâtiments/Voirie/Atelier/Propreté.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-087 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- De la même manière, je présente dans la suite pour la modification du tableau des effectifs sur la suppression et création de poste, responsable service maintenance : bâtiments/Voirie/Atelier/Propreté. C'est un tout petit peu différent puisque l'agent en question était sur un grade d'agent de maîtrise principal, donc au plus haut niveau des catégories C et il rentre dans la catégorie B. Il convient donc de créer le poste de responsable du service maintenance à temps complet relevant de la catégorie B dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2021.

Ces deux agents sont donc promus chacun dans leurs fonctions respectives, dans le plus haut grade de catégorie C pour l'un et dans le premier grade de catégorie B pour le second.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote pour les 2 délibérations).

La délibération n° 2021-086 est adoptée à l'unanimité.
La délibération n° 2021-087 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-088 : Modification des conditions de recrutement – Poste assistante administrative en urbanisme.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération N°2021-088 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- Il convient de créer un poste dans le cadre de la réorganisation du service urbanisme et aménagement, mais aussi en raison de l'augmentation de la charge de travail en ce qui concerne les missions administratives et techniques.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Aujourd'hui, nous avons quelqu'un qui travaille sur ce poste, mais à temps partiel. Il convient donc d'augmenter le temps de travail pour répondre du mieux possible aux conditions administratives de ce service, notamment la ZAC Étoile, etc... Nous avons de plus en plus de dossiers en charge ou en suivi.

(Monsieur le Maire continue à donner lecture de la délibération)

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-088 est adoptée à l'unanimité.

N° 2021-089 : Création de bons d'achat à utiliser dans les restaurants ambilliens en remplacement du banquet des séniors.

Rapporteur : Monsieur Laurent GILET (Délibération N°2021-089 annexée au procès-verbal).

M. le Maire.- Je laisse la parole à Monsieur Laurent GILET.

M. GILET.- Merci.

(Monsieur GILET donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Abdelkrim et Abdullah.

M. MIHOUBI.- Ce bon d'achat ou ce bon restaurant, qu'est-ce ? Est-ce qu'ils ont le bon avec eux quand ils vont au restaurant pour le donner au restaurateur ? Ou est-ce qu'ils disent qu'ils viennent de la part de la mairie avant d'être remboursés une fois la facture payée ?

M. GILET.- Si vous êtes d'accord pour voter cette délibération, dès la semaine prochaine, il est prévu d'envoyer comme chaque année un carton d'invitation. Les années précédentes, c'était pour choisir entre le repas festif à la Martinière ou le colis gourmand. Dans ce cas présent, ce sera le choix entre le colis gourmand ou une liste des 12 lieux où l'on peut se restaurer de manière festive, donc y aller seul ou avec son conjoint, sa conjointe ou des amis. L'invitation dira en substance : « À défaut de venir manger avec vous, le Maire vous invite au restaurant », ou quelque chose de ce type. Quand les personnes cocheront cela, les invitations devront être renvoyées à la mairie avant le 20 novembre et je crois que début décembre, il y a une journée spécifique de distribution soit des colis, soit d'une enveloppe

contenant un bon d'achat avec le nom, le restaurant où ils souhaitent aller. Les 12 restaurateurs seront informés du nombre de personnes qui souhaitent se rendre dans leur restaurant et les personnes iront avec ce bon ...

M. MIHOUBI.- ..En fait ils paieront la différence...

M. GILET.- ...et paieront la différence. Certains restaurants sont des pizzerias où l'on peut éventuellement manger pour 15 €, mais pour d'autres, dont « Le Temps de vivre » ou « le Pressoir », l'addition est sensiblement plus importante, donc les personnes pourront choisir.

M. le Maire.- Merci. Abdullah.

M. KAYGISIZ.- Bonsoir. J'ai une question et une remarque. Combien de personnes sont concernées ?

M. GILET.- Les invitations seront envoyées dans toutes les boîtes aux lettres. Ce sera signalé sur les panneaux lumineux. Cela se fait sur la base de l'inscription. Nous n'avons pas le listing des personnes à qui l'invitation est spécifiquement envoyée. Nous « arrosons » l'ensemble de la population pour un appel. « Etes-vous intéressé ? » parce que des personnes de plus de 65 ans ne sont pas intéressées, et ne veulent pas spécialement bénéficier d'un repas ou d'un colis, pour une raison X ou Y. Parfois, elles ont d'autres préoccupations.

L'année dernière, environ 600 à 650 personnes étaient intéressées. Généralement, nous avons à peu près 400 à 450 personnes sur les colis et une grosse centaine sur le repas. Cette année, nous ne savons pas. Concernant le choix entre le colis et les restaurants, nous verrons. Quand j'ai fait le tour des restaurateurs, je leur ai dit qu'il n'y aurait peut-être personne ou qu'il y aurait peut-être 100 personnes qui souhaiteront aller chez eux. Cela dépendra de l'envie de chacun.

M. KAYGISIZ.- Merci. La remarque que je voulais faire, c'est que je pense que vous proposez quelque chose de très, très intéressant parce que cela contribue à garder un lien avec le troisième âge. La commune fait cet effort et je trouve cela très positif, donc pourquoi ne pas l'étendre si cela marche.

M. le Maire.- Ce dispositif existe depuis un moment. L'année dernière, nous l'avons fait, mais dans un environnement très contraint. Pour ceux qui étaient présents, les conditions sanitaires étaient plus difficiles, mais nous avons quand même maintenu cet événement. D'ailleurs, si je ne me trompe pas, venir chercher son colis représentait pour certains la première sortie depuis des mois. Nous avons des horaires un peu difficiles à adapter. Quand nous le faisons avec le repas, nous nous rendons compte au fil des années que de plus en plus de personnes optaient pour le colis plutôt que le repas. L'ambiance du repas s'en ressentait par rapport aux années précédentes. C'est un choix. Peut-être ferons-nous chou blanc. Je l'ignore. Peut-être que cela sera largement accepté, amélioré par la suite. En tout cas, nous tentons quelque chose de nouveau, sans déshabiller le dispositif existant avec les colis puisque nous avons pu les choisir au sein du CCAS pour les membres du CCAS qui étaient présents.

M. GILET.- Effectivement, des personnes ne peuvent éventuellement pas sortir, donc nous proposons d'emmener les colis. Des personnes n'auront éventuellement pas de pass et pour aller dans tous ces restaurants, il faudra le pass. D'ailleurs chaque année, au sein du CCAS, on se repose la question d'une poursuite sur le colis, sur le repas, sur un thé dansant. L'idée est tout de même d'organiser une action festive et pas une action d'aide alimentaire. L'aide alimentaire ne relève pas spécifiquement de ce créneau. Pour Noël, les personnes en ont sûrement besoin et quand ils en ont besoin, ce n'est pas que pour Noël. Pour

Noël, le côté alimentaire festif apparaît, mais pas sous la forme d'une aide. L'idéal serait que les personnes se rencontrent et sortent. C'est bien pour cette raison que nous maintenons ce repas à La Martinière. Généralement, les participants appréciaient beaucoup, mais avec le temps, il y a toujours quelqu'un qui a une chose à faire, des priorités avec peut-être un format qui était trop classique et vieillissant. Nous verrons comment cela se passera avec la fin du Covid, quand nous reprendrons des festivités plus classiques, si nous repartons sur un repas ou si nous changeons de style.

Certaines communes ne proposent que le repas, et les personnes décident d'y aller ou non. L'objectif est de faire la fête pour Noël.

M. le Maire.- Yasin.

M. SEN.- Je voulais partager une remarque par rapport à ton propos. Je trouve que nous devrions garder le contact avec les personnes du troisième âge, mais avec toutes ces personnes qui ont un besoin. Je pense qu'à Noël, des personnes qui n'ont pas de famille ne voient personne à l'exception d'une équipe médicale ou d'un personnel médical. Le fait de garder le contact, certes, même avec 10 personnes alors que nous avons connu des années où elles étaient 20 ou 30, je pense que cela peut leur faire du bien et les faire sortir de leur cadre où, toute l'année, ils ont uniquement le staff médical ou d'autres personnes. Je pense, même si c'est une fois dans l'année, qu'ils attendent avec impatience de voir de nouvelles personnes. Certes, avec toutes les barrières imposées par le Covid, c'est difficile mais je trouve ce projet très intéressant.

M. le Maire.- Ce dont tu parles mène aussi à un paradoxe, c'est la difficulté. C'est-à-dire que les personnes qui sont le plus en proie à la médicalisation sont les personnes qui auront le plus de mal à venir à un repas comme celui-ci pour rester deux heures, par exemple.

M. SEN.- Certes, nous ne verrons pas une personne sous oxygène, mais je sais qu'à une époque, des visites ont été réalisées auprès de ces personnes. Il est vrai qu'avec le Covid, c'est très difficile. Je suis d'accord avec l'idée évoquée de fêtes pour Noël, du thé dansant pour les personnes pouvant se déplacer, bien sûr.

M. le Maire.- Cela fera l'objet d'une autre délibération, mais nous devons abandonner le plastique. C'est comme ça et c'est très bien par ailleurs, notamment pour la restauration scolaire qui livre chaque jour les repas à domicile pour les personnes âgées. Nous allons défendre un modèle un peu différent plutôt que de simplement y voir le caractère environnemental qui est tout à fait valable et que nous apprécions.

C'est une loi de l'État qui est tout à fait juste sur le gaspillage alimentaire. Il s'agit de faire en sorte d'améliorer le processus de veille qui accompagne aussi le repas à domicile parce que nous serons vraisemblablement obligés de nous y rendre deux fois par jour pour amener le repas, notamment dans une boîte en inox ou en verre, et de revenir l'après-midi pour récupérer cette boîte pour la nettoyer et avec un processus constant. Nous souhaitons en faire un projet social. Nous souhaitons faire en sorte que ce projet soit aussi un projet de veille sociale au-delà de la veille environnementale. Je remercie d'ores et déjà Laurent. Je sais qu'il travaille activement sur ce projet et j'ai commencé à en connaître les premières conclusions. Il me semble que c'est tout à fait ce qu'il faut faire pour ceux qui sont dans les plus grandes difficultés.

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, nous allons procéder au vote. Je te remercie aussi, Laurent, d'avoir porté cette initiative. Cette question sur les restaurants vient de toi et je te remercie.

M. GILET.- Tu es généreux parce que je crois que c'est toi qui l'avais suggérée. Ce n'est absolument pas une aide économique pour les restaurants, bien entendu, puisque ce n'est pas de la compétence de la mairie. Ce n'est que festif.

M. le Maire.- Exactement. J'aurais été généreux. Cela me donne un bon point d'humilité ce soir. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-089 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je laisse la parole à Monsieur Yasin SEN.

N°2021-090 : Projet d'aménagement d'un parcours sportif.

Rapporteur : Monsieur Yasin SEN

(Délibération N°2021-090 annexée au procès-verbal).

(Monsieur SEN donne lecture de la délibération).

M. SEN.- Si vous avez des questions, il n'y a pas de soucis. Il s'agit donc d'un parcours sportif qui comptera 11 stations, qui partira du côté du stade au niveau du Foron et qui longera tous les bords du Foron. Il est prévu, comme écrit dans la délibération, que les agrès soient PMR pour que les personnes à mobilité réduite puissent aussi les utiliser. Tout le monde aura accès à ce parcours. Avec les agrès, vous pourrez télécharger une application pour voir comment travailler sur les machines. Des explications y seront données et pour les personnes qui ont un peu de mal avec internet, des panneaux expliqueront la bonne utilisation du matériel.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER... non attendez, ça a mis la priorité...

M. MIHOUBI.- Quand Yasin parle de téléchargement d'une application smartphone, il y aura aussi du mobilier urbain à utiliser à des fins sportives. Le parcours sera élaboré de façon à ne pas dénaturer le chemin de notre commune ou du Foron.

D'autre part, il faut savoir que ce projet a été exécuté par le service des sports qui a fourni un gros travail depuis le mandat dernier. Yasin et Abdullah avaient étudié les parcours. Au sujet des stations PMR, il s'agit d'amener les personnes à pouvoir effectuer des exercices physiques. En l'occurrence, il est davantage question de mobilité et d'apprendre à bouger, trouver plaisir à pratiquer une activité simple, qu'elle soit ludique ou non. L'application smartphone nous permettra de voir si nous pouvons nous améliorer sur certaines choses pour des pratiques ludiques ou pas, expertes ou pas. Voici l'idée de ce parcours qui sera amené à être amélioré ou rectifié si certains agrès ou certaines pratiques ne sont pas bons. Le but est de pouvoir faire évoluer si nécessaire.

M. le Maire.- Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci. Aujourd'hui, certains sportifs utilisent des agrès au stade et sont très satisfaits de cet emplacement et du matériel. J'aimerais donc savoir quel est le besoin. Pouvez-vous me dire quel est le besoin ? Combien de personnes peuvent utiliser ce que vous prévoyez ? Parce que l'on parle quand même d'une dépense de 100 000 €.

M. SEN.- Je reviens sur le besoin. Reprenez-moi si je me trompe. Nous comptons cinq agrès sur le stade. Nous avons une forte demande de pratique de sports au niveau du stade et quand vous avez par exemple un club de boxe qui vient s'entraîner sur ces agrès, ou l'athlétisme, ou d'autres clubs, il n'y a plus de place pour personne. Si une personne âgée veut elle aussi pratiquer un sport, elle se dira, « je vais me déplacer au stade pour utiliser ces agrès. » Si vous avez un club avec 10 ou 12 personnes sur ces agrès, la personne ne peut pas pratiquer tranquillement.

Le but de ce projet est aussi de rassembler toutes les générations. Pour moi, le sport rassemble les gens et on peut se redécouvrir. Si une personne âgée ou même un jeune de 30 ans se dit, « je suis assez vieux. Je ne vais plus rien faire », le but de ce dispositif est de pouvoir motiver les personnes et de posséder plus d'agrès sur la commune pour toucher davantage de personnes. Au stade, nous voyons toutes ces personnes pratiquer et il n'y a pas assez de place pour tout le monde. Sachant que le complexe sportif est également en projet, donc dans quelque temps, il n'y aura plus d'accès, je pense, pour les agrès du stade. Quand tous ces sportifs voudront pratiquer, ils auront au moins le Foron et ce parcours en accès libre pour pratiquer leur sport.

Quand vous demandez quelles personnes sont demandeuses, nous pouvons déjà parler de la plupart des jeunes, des clubs sportifs. Cela permettra aussi à des personnes de la commune d'aller s'ouvrir à d'autres personnes aussi. Pour moi, c'est ce qui est le plus important et c'est déjà une belle opportunité et une chance pour tout le monde d'avoir accès au sport. Nous évoquons les chèques pour aider les personnes, mais nous savons qu'aujourd'hui, une licence dans un club de karaté ou dans un club de boxe ou d'athlétisme a un coût et toutes les familles n'ont pas les moyens de payer une licence. Avec ces agrès, c'est une ouverture pour toutes ces personnes.

M. LIERMIER.- Je vous remercie. Nous pourrions nous demander si vous avez fait une étude ou si vous avez interrogé ? Aujourd'hui, les utilisateurs, c'est une chose, mais compte tenu de l'investissement, cela mérite quand même un peu plus.

M. SEN.- Concernant l'étude, comme l'a dit Monsieur MIHOUBI, je n'ai repris le projet que sur ce mandat, mais des études ont été faites lors des années précédentes. Je vais donc laisser Monsieur MIHOUBI vous répondre.

M. le Maire.- Oui puisque c'est une réponse, c'est un peu différent. Je coupe les micros et vous serez prioritaires après.

M. MIHOUBI.- Merci Monsieur le Maire. Ce projet était prévu par rapport à une discussion que nous avons eue. Cela s'appelait le « Street work out ». C'est-à-dire la possibilité d'utiliser les mobiliers urbains ou agrès pour pratiquer un sport. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'associations ou des personnes qui se regroupent par le biais de Facebook par exemple et qui se donnent rendez-vous au stade pour pratiquer un sport parce qu'il n'existe que cet espace pour le faire.

Selon l'étude que nous travaillons depuis trois ans, nous constatons une forte demande sur l'utilisation du mobilier urbain, ou des agrès, ou d'autres choses, par exemple, accrocher sa corde à un poteau pour pratiquer le HIIT, comme on l'appelle et qui est du sport à haute intensité. Ce système a été utilisé pour que l'on puisse donner la possibilité à tous les Ambilliens de le faire. Mais l'étude a prouvé que de nombreuses personnes âgées voulaient aussi pouvoir faire des mouvements simples, je pense au club « Mon bel automne », afin d'avoir une activité sportive, mais pas trop intense. C'est pourquoi, nous avons prévu de mettre des agrès pour qu'ils puissent bouger les bras, les pieds, marcher pour faire un peu de sport et être un peu mobiles.

Quand vous parlez du budget de 100 000 €, c'est un budget maximum que nous avons prévu. Nous avons fait une étude à ce niveau. Les 100 000 € englobent les agrès, le travail à mettre en place, l'entretien qui suivra et le renforcement de tout ce qui est autour pour y accéder de façon sympathique et sécurisée pour tous les sportifs.

M. le Maire.- J'ajoute que ce que vous identifiez, notamment les agrès au stade, n'est pas du tout destiné au même public cible. Les agrès au stade sont pour un public cible de sportifs, très clairement. L'objectif d'un parcours comme celui-ci, et c'est dans le titre, c'est qu'il s'adresse à l'ensemble de la commune. Nous nous sommes rendu compte que nous avons une commune, certes, qui est petite, mais qui n'est pas toujours connue dans ses détails, dans ses endroits les plus sympathiques. Nous nous en sommes largement rendu compte lors de la chasse au trésor qui avait eu lieu. Finalement, un grand tour dans la commune, où justement on pourrait trouver des agrès à ces endroits, était réalisé permettant aux uns et aux autres de découvrir leur commune à pied et différemment.

Il a été dit que cela concernera toutes les générations, avec des agrès qui sont PMR, avec certains endroits où il y aura davantage de haute intensité et d'autres endroits où l'on pourra faire des gestes simples, qui sont tout à fait importants. Il faut aussi se dire que le stade, qui est un endroit que j'affectionne tout particulièrement, certes, est un lieu de loisirs, mais c'est aussi un lieu de compétition, de préparation à la compétition. Ce n'est pas véritablement un lieu de footing à proprement parler. On peut faire ses échauffements autour, mais ensuite, cela devient une piste d'athlétisme qui permet les préparations. Là, l'objectif est aussi de pouvoir coupler cela à toute une problématique de running, de footing qui permet aussi d'avoir des stations pour effectuer les renforcements musculaires sur des trails de type trails urbains.

Et puis, des personnes n'ont tout simplement pas le réflexe d'aller au stade. Le stade est quand même un lieu un peu particulier...

M.. MIHOUBI.- ...C'est pour faire du sport...

M. le Maire.-On ne va pas au stade tout naturellement et je dirais même que ceux qui veulent recommencer le sport n'ont peut-être pas toujours le réflexe d'aller au stade, pensant qu'ils seront jugés, que c'est compliqué, qu'il y a des clubs sportifs, etc...

Dernier point, s'il y en avait un qui était important, et il y en aura un dernier que je donnerai avant le vote, pendant la reprise du stade, c'est-à-dire au moment où nous allons reprendre le stade pour réaménager les différents espaces parce qu'il y a de véritables besoins pour les associations sportives, mais aussi par rapport au public et par rapport à un certain nombre de contraintes imposées par les règles, il n'y aura plus assez de place pour mettre des agrès supplémentaires. Nous garderons peut-être les agrès qui sont présents, mais nous ne renforcerons pas cet espace de manière significative.

Mme CHAUVET.- Mon intervention semblera un peu décousue parce que les informations que vous venez de nous donner complètent quelque peu les questions que je voulais poser. Je m'interroge sur le fait que le bord du Foron demeure un endroit censé être écologique et où il ne devrait pas y avoir de béton. C'est une zone inondable. C'est le premier point.

M. le Maire.- Il n'y aura pas de béton.

Mme CHAUVET.- Il n'y aura pas de béton ? Les agrès se posent comme ça sur la terre ? Ensuite, je te rejoins quant à la gratuité du sport. Je suis complètement d'accord. J'aimerais juste revenir sur le sujet du stade. Effectivement, nous avons des agrès qui sont un peu vieillot aujourd'hui.

M. le Maire.- Ils ne sont pas vieillots. Ils sont récents, mais ils ont été abîmés pendant le confinement parce que nous avons dû les faire enlever en catastrophe, rapidement. C'est la société spécialisée qui devait le faire et cela n'a pas été fait de cette manière, mais ils ne sont pas vieillots en tout cas.

Mme CHAUVET.- Ils sont donc à refaire. Ma question était de savoir pourquoi ne pas refaire plutôt cet espace du stade avec les nouveaux agrès, ce qui permettrait une dépense inférieure à 100 000 €. Et comme vous disiez qu'il manquait de place sur l'autre partie du stade, peut-être resterait-il quand même un peu d'espace pour ajouter deux ou trois agrès et faire un parcours tout le long du stade. Je dis cela par rapport à la dépense.

Le troisième point est que nous disposons déjà de pas mal de choses à Ambilly au niveau sportif, dans la tranche d'âge de 30 à 55-60 ans. Effectivement, il n'existe rien pour les personnes âgées. Du plus jeune âge, à savoir 13-14 ans jusqu'à 25 ans, 20 ans, il n'y a rien. Je trouve que cet argent devrait être dépensé en développant des équipements pour les beaucoup plus jeunes, entre 13 et 20 ans. C'est un peu ce que tu disais sur l'autre point du Conseil Municipal, à savoir fidéliser la jeunesse. Je pense qu'il faudrait réfléchir à créer des choses qui leur soient destinées et pas uniquement dédiées aux sportifs. Il faudrait aussi créer des animations pour eux, notamment si je prends l'exemple du parc. Aujourd'hui, le parc est bondé, mais les enfants, petits ou grands, n'ont plus rien à y faire. Les jeux qu'il abrite sont obsolètes.

M. le Maire.- Non. Ils ont été refaits.

Mme CHAUVET.- Oui, mais les enfants préfèrent aller jouer au bord de l'eau ou dans les arbres.

M. le Maire.- Mais ils ont été refaits. Ne dites pas qu'ils sont obsolètes.

Mme CHAUVET.- Mais les grands, si vous prenez l'âge de votre enfant ou de 6 à 12 ans, les enfants ne jouent plus dans le parc parce que ce n'est pas pour eux aujourd'hui.

M. le Maire.- Ce n'est pas vrai. Pas sur la grande butte...

Mme CHAUVET.- ...pas sur la grande butte ?

M. le Maire.- Et puis, je ne veux pas vous couper plus que ça, mais un enfant a devant lui un parc complet où il a un monde à réinventer. Il faut faire aussi attention à ne pas tomber dans le « toutes activités ». Les gamins, la plupart du temps, je les vois, prennent des filets qu'ils achètent à Décathlon, ils mettent deux trucs au sol et ils font un match de football. Cette créativité, il ne faut pas qu'elle se perde. Toute activité, c'est aussi de la maintenance en plus. Ce sont des choses en plus et ce sont des espaces en moins pour l'activité très libre. Je ne voulais pas vous couper, excusez-moi.

Mme CHAUVET.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je n'en vois pas beaucoup des petits terrains de football qui sont mis en place par les enfants.

M. le Maire.- Si, si.

Mme CHAUVET.- Je suis tous les soirs au parc et il vrai que je n'en vois pas beaucoup...

M. MIHOUBI.- ...Si entre les arbres...

Mme CHAUVET.- ...Ce qui m'embête quelque peu, c'est que l'on ne pense pas à cette tranche d'âge et j'aimerais que l'on développe un peu plus pour eux plutôt que pour ce parcours sportif. Je le trouve bien. Je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais je trouve que 100 000 €, c'est énorme pour quelque chose qui est déjà en place aujourd'hui.

M. le Maire.- Je vais le dire maintenant, sinon, cela va fausser le débat. 100 000 €, je préfère le dire de cette manière-là, c'est un coût tout relatif. Je ne vous dis pas quand je refais faire une rue, mais vous le voyez dans les budgets. S'il fallait juste refaire le tronçon rue de la Paix, nous serions sur 200 000 ou 300 000 €, pour faire passer quoi ? Des voitures. J'aimerais bien aussi parfois que l'on remette la notion d'argent là où il est important de la remettre. 100 000 €, quand vous êtes sur un projet qui s'adresse à toute la commune, à toutes les générations, à l'accès PMR, aux personnes âgées, aux personnes plus jeunes, vous avez identifié cette tranche de 13 à 20 ans et à 15 ans, on fait des agrès parce que l'on a envie d'avoir un corps musclé pour aller draguer en été sur la plage. C'est ce que font les gamins au stade l'été. Ils le font. Je les vois. Je traîne assez au stade pour voir ce qui se passe.

Dans les activités que vous identifiez, je ne sais pas si nous y allons aux mêmes heures ou pas, car nous avons des enfants pas tout à fait du même âge, mais ils ne s'embêtent jamais au parc. Jamais. Si je dis jamais, c'est qu'il n'y a pas toujours besoin d'une balançoire ou autre chose. C'est peut-être un réflexe trop urbain de vouloir trop aménager là où parfois il vaut peut-être mieux animer les espaces et les endroits, comme nous l'avons fait cet été notamment avec les mercredis au parc, dans les moments où il est important de le faire, en mettant à disposition du matériel que les enfants n'ont pas forcément pour pouvoir le faire.

Et puis, je vais le dire maintenant puisque nous y sommes obligés, nous demandons 60 000 € de subventions à la Région sur ce projet. Je ne dis pas que nous aurons les 60 000 €, mais si l'addition est divisée par deux, cela fait quand même un coût somme toute très raisonnable. Si vous le rapportez à l'ensemble de la commune et au bien-être sur l'ensemble de la commune, je pense que ce coût est tout à fait raisonnable.

Je maintiens aussi le fait que les agrès au stade ne s'adressent pas du tout au même public, pas du tout. Vous êtes sportive. Je suis très sportif. Nous ne faisons pas du tout les mêmes choses lorsque nous sortons du champ du stade. Le stade est quand même un temple. Un stade, c'est un temple et l'on n'y va pas de la même manière. On peut même parfois être impressionné d'entrer sur un stade, d'une certaine manière. Les agrès sont quand même faits globalement pour le soutien à la pratique sportive, pas forcément la compétition, mais un soutien à une pratique sportive davantage de compétition que de loisirs. Dans ce projet, le but est de pouvoir se promener, de pouvoir courir, de pouvoir faire trois minutes de cardio alors que l'on vient de faire cinq minutes de course. C'est ce qui est proposé. Le mettre en parcours est important.

Sur le sol, bien évidemment, nous sommes obligés de stabiliser. Nous regarderons donc la meilleure manière de le faire, mais nous ne bétonnons pas des dalles complètes et immenses qui viennent obstruer ce que nous avons construit. Nous l'avons construit nous-mêmes et nous voulions que ce soit renaturé. Nous n'allons sûrement pas défaire ce que nous avons fait. Cela n'aurait pas de sens. La seule chose qui est souvent mise en place, ce sont les sols amortissants permettant de bien amortir en cas de choc et de répétition d'un mouvement, vous êtes obligé d'amortir. Mais cela se fera sur des parties qui seront somme toute très, très limitées, comme c'est le cas au stade. Yasin, je te laisse conclure avant de procéder au vote.

M. KAYGISIZ.- Merci. J'ai eu la chance de travailler sur ce projet et je suis un peu surpris de la réaction de l'opposition aujourd'hui. Je constate que vous avez été davantage heurtés par les 100 000 € que par le projet en lui-même.

M. le Maire.- Non, non....vous n'avez pas la parole. On respecte le règlement intérieur.

M. KAYGISIZ.- ...J'ai eu la chance de travailler avec Monsieur MIHOUBI sur ce projet et je trouve que ce projet vient sublimer la commune dans le sens où l'idée est de s'approprier la commune, les espaces du Foron, la voie verte. Il s'agit de se réapproprier ces espaces, ces lieux publics et de proposer des nouveautés. Des personnes, au lieu d'aller en salle, aiment travailler en extérieur tout en profitant de la commune, ce qui peut être vraiment agréable. Le but est donc de mettre à disposition des citoyens quelque chose de plus complet pour qu'ils puissent bénéficier des espaces de la commune et pratiquer leur sport.

M. le Maire.- Monsieur SEN.

M. SEN.- Je voulais revenir sur la tranche d'âge. Tu disais que nous pourrions faire plus de choses pour les 13-20 ans. Juste avant, nous parlions du service jeunesse. Nous recrutons de nouvelles personnes pour assurer aussi un suivi des jeunes adultes. Il y a le service enfance pour les plus jeunes. Ensuite, ils passent au service jeunesse. De 13 à 20 ans, c'est un nouveau public et je pense que le travail est réalisé pour ces jeunes. Si nous regardons ce qui se passe dans certaines communes, le service jeunesse met une salle à disposition avec une Playstation et on dit « allez hop », et un jour, on fait une sortie.

Aujourd'hui, il existe un vrai suivi pour les 13-20 ans. De jeunes adultes reviennent, notamment des jeunes de l'athlétisme qui sont des exemples pour cette tranche d'âge, qui sont passés par notre service jeunesse et qui reviennent. Un travail est fait sur le fond. Quand j'entends qu'il n'y a rien dans la commune pour les 13-20 ans, je comprends que le service jeunesse mis en place ne fait rien. Au contraire, il est là, il travaille. Aujourd'hui, ils sont deux. Ce sont deux personnes qui arpentent les rues pour aller voir ces jeunes, qui se posent avec les jeunes qui squattent le long du Foron ou qui sont au parc. Nous avons chacun notre ressenti. Aujourd'hui, je suis là pour défendre ce projet.

Par rapport au parc, je suis passé devant tout à l'heure et plein de jeunes jouaient au football sur la pelouse. Certains s'amusaient même à jeter leur trottinette dans l'eau, que j'ai repêchée avec eux. Toutes les tranches d'âge sont présentes dans ce parc. Certes, il y a plus d'enfants d'un certain âge pendant la semaine et les autres viennent plutôt le week-end. Mais, quelque chose est fait pour toutes les tranches d'âge.

Quant à ce parcours, il ne sera pas spécifique aux grands sportifs, comme le disaient Monsieur MIHOUBI et Monsieur KAYGISIZ. Personnellement, je ne suis pas un grand sportif, quand je me balade avec mon épouse, je m'arrête pendant dix minutes et je fais une petite séance sur les agrès. Cela me permet de reprendre un peu le sport. Cela peut aider les gens aussi.

Comme le disait Monsieur le Maire, une demande a été faite auprès de la Région. Pour les agrès en PMR, une demande de subvention sera faite également. Pour répéter ce que disait Monsieur le Maire, quand une rue doit être refaite, cela coûte 200 000 ou 300 000 € pour faire passer des voitures et créer du bruit. En toute honnêteté, je préfère que nous votions pour un projet qui coûtera peut-être 100 000 € grand maximum, peut-être moins, pour des enfants, pour des adultes, pour des personnes du troisième âge, mais qui pourra réunir plein de personnes autour du sport.

M. le Maire.- Merci.

M. LIERMIER.- Merci. Je voulais revenir sur ce que vous avez dit Monsieur le Maire. Je suis un peu surpris quand vous dites que cela ne va coûter que 30 000 € car la région va payer ...

M. le Maire.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LIERMIER.- Alors peut-être pouvez-vous répéter ce que vous avez dit ?

M. le Maire.- J'ai dit que nous avions prévu 100 000 € et que nous avions demandé pour 60 000 € d'aides, mais que nous n'aurions peut-être pas les 60 000 €. Si nous avons la moitié de payée, ce serait déjà bien. Si nous obtenons moins, ce sera toujours moins que ce qui était prévu au budget.

M. LIERMIER.- Mais l'autre part reste tout de même de l'argent public, donc la note est la même. 100 000 €, c'est le coût du projet. Je me posais une question par rapport à la zone qui est classée rouge en PPR. Comment cela se passera-t-il ? Par exemple, il y a 10 m² d'emprise limitée au sol pour les machines.

M. le Maire.- Le PPR concerne surtout les constructions nouvelles. Il concerne les immeubles, les maisons.

M. LIERMIER.- Si nous regardons le plan, qui est très bien fait, au passage il serait bien que nous disposions d'un écran la prochaine fois, pratiquement la moitié est sur le parcours du Foron. On est dans une zone « rouge ».

M. le Maire.- Oui. Et donc ?

M. LIERMIER.- Comment prenez-vous en compte ce plan PPR ?

M. le Maire.- Que voulez-vous dire ?

M. LIERMIER.- Théoriquement, ce n'est pas constructible. C'est une zone qui n'est pas constructible.

M. le Maire.- Il ne s'agit pas d'une construction.

M. LIERMIER.- Oui, mais comment faites-vous ? Comme je le disais, il existe une limitation au niveau de l'emprise au sol.

M. le Maire.- Pas dans un projet comme celui-là. Non.

M. LIERMIER.- Il faudra regarder parce que je l'ai vérifié sur le plan.

M. le Maire.- Écoutez, nous avons des techniciens qui ont travaillé dessus.

M. LIERMIER.- Je vous confirme que l'aménagement des équipements est limité à 10 m² d'emprise au sol.

M. le Maire.- Mais là, nous n'aurons pas 10 m² d'emprise au sol.

M. LIERMIER.- Je ne connais pas les équipements que vous proposez. C'est pour cela que je vous pose la question.

M. le Maire.- Ce sont des agrès. Regardez les agrès.

M. MIHOUBI.- C'est 50 x 50 cm et 50 cm de profondeur pour la solidité du poteau ou de l'agrès. Les agrès ne seront pas tous collés les uns aux autres. C'est un parcours, donc c'est un lot. Celui qui trotte, celui qui marche, celui qui est avec une poussette, le parent qui veut faire le malin devant son gamin en disant, « je savais faire ci ou ça quand j'étais plus

jeune », il s'agit d'apprendre à partager des choses comme ça. C'est un peu ce qui se fait du côté du Foron... comment cela s'appelle ?

M. le Maire.- de la SEYMAZ

M. MIHOUBI.- de la SEYMAZ ou tout autre bord de rivière sur Genève qui abrite des agrès et plein de propositions pour pratiquer le sport.

M. LIERMIER.- Oui, mais on est sous un régime suisse.

M. le Maire.- Si vous en savez plus que nos techniciens en la matière sur les autorisations d'urbanisme, je suis heureux de l'apprendre, mais je peux vous dire qu'il n'existe pas d'autorisation d'urbanisme à demander sur les agrès et leur mise en place.

M. LIERMIER.- Oui, mais il demeure une limitation d'emprise au sol. C'est simplement ce que je dis. Je n'ai pas plus de compétences que cela, mais j'ai lu les documents.

M. le Maire.- D'accord, mais vous pensez bien que nous y avons pensé.

M. LIERMIER.- C'est pour cela que je vous pose la question. Comment allez-vous faire ?

M. le Maire.- Nous y avons pensé. Cette réponse vous suffit-elle ? Nous y avons pensé.

M. LIERMIER.- Oui. Cela me suffit.

M. le Maire.- Nous parlons d'un beau projet et vous me parlez d'argent, d'autorisation d'urbanisme qui sont deux choses que nous savons gérer.

M. LIERMIER.- Ce sont des zones à risques, des zones inondables. Vous le savez très bien. C'est quand même très particulier. Il s'agit d'un endroit très bucolique. Tout le monde aime le parcours du Foron, mais nous aurions pu l'aménager aussi avec tout un fléchage piétonnier justement.

M. le Maire.- Tel est le cas avec le parcours sportif. Écoutez, je ne sais pas encore sur quel terrain vous voulez m'amener, mais en tout cas, je peux vous dire que les services ont bien travaillé sur ce sujet et je leur fais confiance.

J'aimerais juste dire quelque chose sur un point particulier. J'aime quand on me fait des remarques sur les projets, sur l'argent, sur la bétonisation, sur le public cible. Reprenons un projet que vous avez proposé, le skate-park. Combien coûte-t-il ? Pour quel public et implique-t-il de bétonner ou non ? Quand vous aurez répondu à ces trois questions, vous reviendrez me voir et je vous poserai les mêmes questions.

M. LIERMIER.- Nous avons présenté tout le projet. Vous pourriez au moins le lire et prendre le temps de nous recevoir pour que nous vous le présentions.

M. le Maire.- Je l'ai lu. Ne vous inquiétez pas. Cela ne faisait pas partie de mes priorités. Jusqu'à preuve du contraire, c'est mon programme politique et celui de ma majorité que j'applique.

M. LIERMIER.- Ce n'est pas le thème de la résolution. Je pense qu'il vaudrait mieux passer au vote.

M. le Maire.- S'il vous plaît. Vous me parlez d'argent. Le skate-park, 60 000 €. 30 000, 40 000, 50 000, 60 000 €. Est-ce bien cela, Madame CHAUVET ?

Mme CHAUVET.- Oui.

M. le Maire.- Quel public ? Ici, dans cette salle, qui ira dans un parcours sportif, potentiellement, et qui prendra son skateboard pour aller dans un *bowl* ou pour aller faire du « *ride* » ? Regardez déjà le public cible et regardez le coût par rapport au public cible et vous vous rendrez compte très rapidement que 100 000 € sur l'ensemble de la commune pour l'ensemble des cibles que nous avons identifiées, c'est un coût public et une utilisation des deniers publics bien plus optimale que 40 000, 50 000 ou 60 000 € pour des skateurs sur un *bowl* ou des *rides* que l'on peut faire.

Il existe d'autres alternatives, nous le savons. Nous pouvons installer des équipements autour, mais ce sont des équipements qui doivent aussi être sécurisés et qui font aussi l'objet d'un cadre de Commission de contrôle et autres, et qui ne sont pas simplement des cagettes que l'on met pour faire quoi que ce soit. Vous devez donc compter pour 1 000, 2 000, 3 000 € sur chaque type d'agrès pour le skateboard.

J'apprécie énormément vos remarques, mais j'apprécie aussi que vous écoutiez les miennes sur la réalité et sur la question de l'optimisation du budget que nous réalisons. J'aimerais mettre fin à ce débat.

M. LIERMIER.- Hors-micro.

M. le Maire.- Mais s'il vous plaît, vous prenez la parole sans le micro. Vous me dites, « deux minutes ». Laissez-moi gérer la séance comme je l'entends. J'allais donc le dire, si vous me laissez terminer ma phrase, j'aimerais mettre fin à ce débat. Est-ce que les prises de parole qui sont demandées sont toutes à prendre ? Je demanderai à ceux qui ne prennent plus la parole d'enlever leur micro et je vais donc donner la parole à ceux qui me l'ont demandée.

M. FERAUD.- Merci. J'entends vos remarques, Monsieur MATHELIER. Je voudrais conclure sur le fait que nous ne sommes pas persuadés qu'il existe un besoin sur ce projet. Nous comprenons que vous l'avez voulu très inclusif. Nous comprenons aussi que cela répond à certaines directions qui avaient été données durant votre campagne, donc nous entendons que vous vouliez le mener à son terme. Pour autant, nous ne sommes pas certains qu'il existe un besoin. Désormais, la voie verte traverse plusieurs communes, y compris le territoire helvétique. En l'occurrence, nous pensons que cela répond à un besoin en matière de parcours sportif qui est déjà assez conséquent et nous ne sommes pas persuadés que le fait d'avoir notre propre parcours sportif sur Ambilly soit une nécessité absolue et réponde à un besoin réel.

M. le Maire.- Très bien. Toutes les études que nous avons réalisées ne servent donc à rien. Cela signifie que vous savez mieux que nous quel est le besoin des Ambilliens. Je vous remercie. En tout cas, ce sera intéressant au moment où nous l'inaugurerons.

Mme CHAUVET.- J'aimerais juste répondre à Yasin. Je veux dire que je n'ai pas du tout critiqué le service jeunesse. Je sais très bien le travail qu'ils font. Nous en avons discuté ensemble, donc je sais ce qu'ils font. Je parlais juste des activités au sol. Il n'y avait aucune critique de ma part vis-à-vis du service jeunesse.

Monsieur le Maire, nous posons juste des questions au départ pour comprendre parce que nous n'avons pas les cartes en main. C'est vous qui nous faites part de vos projets.

Il faut nous les expliquer un peu plus en amont pour que nous comprenions un peu plus les choses.

M. le Maire.- C'est ce que nous avons fait ce soir.

Mme CHAUVET.- Oui, tout à fait. Mais vous vous offusquez à chaque fois que nous posons une question.

M. le Maire.- Mais vous m'avez parlé du prix.

Mme CHAUVET.- Bien sûr, nous vous avons parlé du prix parce que pour nous, 100 000 €, c'était cher. Vous ne nous aviez pas dit que vous cherchiez une subvention. Peu importe le prix. Nous posons des questions pour que vous nous donniez des réponses et que vous justifiiez un peu tout ce que vous voulez prendre comme résolutions dans ce Conseil Municipal. Nous avons aussi besoin de connaître tous les détails. C'est pour cela que nos questions peuvent vous paraître absurdes, mais pour nous, elles ne le sont pas.

M. le Maire.- Mais elles ne sont pas absurdes.

Mme CHAUVET.- Nous demandons simplement des justifications par rapport à certaines choses que vous avez décidées. C'est tout.

M. le Maire.- Elles n'ont rien d'absurde. Vous me posez des questions sur les publics. Vous me posez des questions sur la réalité budgétaire. Je vous repose les mêmes questions sur le public et la réalité budgétaire et sur l'euro dépensé. Tout simplement. Les questions, j'ai aussi le droit de vous les poser sur des projets que vous nous avez proposés et qui à mon avis ne trouvent pas la même réalité et la même utilisation de l'euro public. Je vous le rappelle, il est important dans le cadre de ce type de projet de se remettre à la hauteur de ce qu'est un budget communal. 100 000 € sur l'ensemble d'une commune quand vous devez juste refaire un bout de goudron et que cela vous coûte déjà des dizaines de milliers d'euros, vous me redirez quelle est l'utilité de l'argent public quand il sert à faire passer des voitures plutôt que quand il sert à éviter à des personnes de se ruiner dans des salles de sport qui coûtent très cher, qui aujourd'hui sont bondées, qui demandent des pass sanitaires, plutôt que d'être sur la commune, de profiter de l'espace communal et d'en prendre la parfaite appropriation. Voilà ce que je dis. Je pense que vous manquez aujourd'hui, avec ce débat, une chance pour l'ensemble des Ambilliens. Mais c'est un projet de ma majorité et nous en tirerons seuls les fruits.

M. GILET.- Pour rebondir sur certaines remarques, malheureusement, lorsqu'il est question de matériel agréé, le petit machin avec un ressort et une petite planche qui ressemble à un mouton dans le parc des enfants, sauf erreur de ma part, c'est plus de 3 000 €.

M. le Maire.- Absolument.

M. GILET.- Malheureusement, deux barres avec une barre transversale pour faire des tractions, effectivement, j'ai l'impression que cela coûte 50 €, mais cela n'est pas impossible que cela coûte 7 000 €.

M. MIHOUBI.- Hors micro

M. le Maire.- Parce que c'est agréé, parce qu'il y a un cabinet de contrôle.

M. GILET.- J'ajouterai que je suis allé dans quelques réunions concernant ce projet. Il y a des agrès nécessaires que nous ne pouvons pas faire avec du mobilier urbain, mais j'ai compris qu'il y en a quand même une partie en mobilier urbain.

Pour rebondir sur le fait de savoir à quoi s'occupent les jeunes de 13 ans, effectivement, quand on se balade en Suisse, on les voit monter sur des tas de pierres ou sur des arbres coupés parce qu'effectivement, ils ont une notion de l'aménagement qui est dans certains cas plus naturelle. Il est vrai que ce sont souvent les meilleurs jeux. C'est celui qui n'est pas orienté pour être utilisé d'une manière spécifique, donc je ne désespère pas qu'effectivement, les 100 000 € soient la fourchette vraiment haute et qu'il existe soit des ajustements, soit des réalités qui feront que l'on arrive à quelque chose qui coûtera tout de même assez cher. Ce le sera parce que nous voudrions faire quelque chose de fléché, un parcours, PMR, avec homologation et j'ai l'impression que tout cela ajoutera juste un zéro, mais il demeurera des espaces qui laisseront la part à un gros caillou.

Quelqu'un m'expliquait que le parc était parfait, mais qu'il manquait juste quelques gros cailloux, bien sûr impossibles à bouger, et deux ou trois troncs d'arbres sur lesquels on puisse monter pour faire un parc qui, du point de vue de la valeur environnementale et du point de vue ludique, y gagnerait beaucoup. D'autres personnes me disent que si un enfant met son pied entre deux cailloux et qu'il se casse le pied, parce que l'on considère que c'est un endroit où il aurait pu jouer, cela aurait dû être sécurisé. Il vaut donc mieux dire que c'est un décor et à nos risques et périls de monter sur ce décor, même si l'on sait qu'il sera heureusement largement utilisé pour jouer, voire éventuellement pour pratiquer le sport.

M. le Maire.- Merci Laurent.

M. SEN.- Je reviens sur ce que tu as dit. Il n'y a pas de problème, mais je voulais juste faire une petite parenthèse. Tout à l'heure, vous avez demandé si une étude de besoins avait été faite. Quand vous avez proposé le projet du skate-park, est-ce qu'une étude a été réalisée auprès des personnes visées ?

M. le Maire.- Auprès des skateurs.

M. SEN.- Oui.

M. le Maire.- Nous ne referons pas le débat, mais vous acquiescez.

M. SEN.- Quand je dis cela, ce n'est pas pour attaquer. C'est juste une question que je pose. Ce projet me tient à cœur, et à toute l'équipe aussi, je pense, parce qu'il vise toute personne.

M. le Maire.- S'il vous plaît. Il n'y a pas de remarques pendant qu'un élu parle. Est-ce la dernière fois que je dois le dire ? La dernière fois, j'ai dit que je ferais des suspensions de séance si cela devait arriver. Un élu parle. Un autre élu demande la parole.

M. SEN.- Je ne suis pas en train de faire une attaque. Ce projet vise toutes les tranches d'âge. Je n'ai rien contre André. Je l'apprécie, mais je ne le vois pas en train de faire du skateboard sur une rampe ou en train de se promener en rollers. Alors que sur un parcours sportif, pourquoi pas ? Cela peut être une belle initiative. Tout le monde a accès à ce parcours sportif et tout le monde peut utiliser ces machines. Et je n'attaque pas le projet du skate-park. Merci.

M. le Maire.- Il aura peut-être une réalité d'ailleurs sur la ZAC Étoile au moment où nous en reparlerons. Madame CHAUVET, je vous laisse vraiment une dernière fois la parole pour répondre à cela. Ainsi, vous pourrez être entendue et filmée au moment où vous le direz. Je crois avoir anticipé effectivement sur le fait qu'une étude avait été faite auprès des skateurs. Ce n'est pas ça ?

Mme CHAUVET.- Non. C'était d'abord une présentation du projet que nous souhaitions faire à Monsieur le Maire pour ensuite aller voir la population. C'était ce que nous avons proposé au tout début.

M. le Maire.- Des interviews n'avaient-elles pas été faites ?

Mme CHAUVET.- Des interviews avec des skateurs, mais que nous n'avons jamais révélées parce que nous voulions réaliser un film à vous proposer une fois que nous aurions établi le contact avec Monsieur MIHOUBI et Monsieur VAILLANT.

M. le Maire.- Mais ce projet trouvera peut-être une réalité puisque nous avons un espace sur la ZAC Étoile.

Mme CHAUVET.- J'en suis très heureuse.

M. le Maire.- Merci bien. Nous allons donc procéder au vote sur cette délibération, après avoir longuement débattu.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-090 est adoptée à l'unanimité et 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET.

M. le Maire : Dernière délibération. Je vais laisser la parole à Guillaume SICLET.

M. SICLET.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

N°2021-091 : Proposition de rachat anticipé par la Ville d'Ambilly de la parcelle AH 123, 38 rue des Aristide Briand, portée par l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie.

Rapporteur : Monsieur Guillaume SICLET

(Délibération N°2021-091 annexée au procès-verbal).

(Monsieur SICLET donne lecture du projet de délibération).

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ? M. FERAUD.

M. FERAUD.- Pas une question, plutôt une remarque pour expliquer le vote de la minorité. Nous allons voter contre pour les raisons qui avaient été précédemment exposées. C'est-à-dire le fait qu'il y ait une composante de BRS dans le projet porté par la foncière qui est une émanation de l'EPF. La nature circulaire des transactions nous pose problème, à savoir que l'EPF cède les terrains à la commune qui va laisser de nouveau une émanation de l'EPF. C'est pour ces raisons que nous souhaitons voter contre.

M. le Maire.- Très bien. Pas de commentaire parce que je ferai toujours le même, donc je vais me l'épargner.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 2021-091 est adoptée à la majorité avec 6 voix « CONTRE » : M. LIERMIER, Mme BAUER, M. GUERET, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET

M. le Maire.- L'ordre du jour du Conseil Municipal est épuisé. Je vous remercie. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 09 décembre. Bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Fait à Ambilly, le

9 novembre 2022

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC, 2^{ème} adjointe au Maire,
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 21 octobre 2021

Délibérations n° 080 à 091

